AR PREFECTURE
024-242400752-20191010-2019_4_25-DE
Reçu le 22/10/2019

Communauté de communes
PERIGORD LIMOUSIN

Communauté de Communes Périgord Limousin

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2018

AR PREFECTURE
024-242400752-20191010-2019_4_25-DE
Reçu le 22/10/2019

TABLE DES MATIERES

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
1.1. ORGANISATION DU SERVICE 3
1.2. PRESTATION ASSUREE PAR LE SERVICE 3
1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE 3
1.4. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
1.5. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 3
1.6. ACTIVITE DU SERVICE 4

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 5
2.1. MODALITE DE TARIFICATION 5
2.1.1. TARIFICATION 5
2.2. RECETTES 5

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 6
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 6

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SPANC 7
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES 7
4.2. MONTANTS FINANCIERS DES AMORTISSEMENTS 7
4.3. MONTANTS FINANCIERS DES INVESTISSEMENTS 7

AR PREFECTURE
024-242400752-20191010-2019_4_25-DE
Reçu le 22/10/2019

1.Caractérisation technique du service

1.1. Organisation du service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Périgord Limousin intervient sur les communes de CHALAIS, LA COQUILLE, CORGNAC-SUR-L'ISLE, EYZERAC, FIRBEIX, JUMILHAC LE GRAND, LEMPZOURS, MIALET, NANTHEUIL, NANTHIAT, NEGRONDES, SAINT-FRONT-D'ALEMPS, SAINT-JEAN-DE-COLE, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS, SAINT-PAUL-LA-ROCHE, SAINT-PIERRE-DE-COLE, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES, SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLEMENT, THIVIERS et VAUNAC.

1.2. Prestation assuré par le service

Le SPANC assure le contrôle des assainissements non collectifs imposé par l'article L2224-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

1.3. Mode de gestion du service

Toutes les communes du territoire sont en régie directe.

1.4. Estimation de la population desservie

Le SPANC dessert 14 700 habitants résidents sur le territoire de la Communauté de Communes Périgord Limousin.

1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		2017	2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100.

AR PREFECTURE
024-242400752-20191010-2019_4_25-DE
Reçu le 22/10/2019

1.6. Activité du service

	2017	2018
Diagnostics de bon fonctionnement	439	405
Contrôles de conception des installations neuves	68	82
Contrôles de réalisation des installations neuves	72	66
Diagnostics dans le cadre de ventes immobilières	101	104
Entretien d'installations	0	0
Réalisation d'installations	0	0
Traitement des matières de vidange	0	0

AR PREFECTURE
024-242400752-20191010-2019_4_25-DE
Reçu le 22/10/2019

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de conception et d'implantation, de bonne exécution et de bon fonctionnement des installations existantes).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et au 01/01/2018 sont les suivants :

2.1.1. Tarification

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle de conception des installations neuves	60.00 €	60.00 €
Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves	70.00 €	70.00 €
Tarif du contrôle de bon fonctionnement des installations existantes	84.00 €	189.00 €
Tarif du contrôle des installations existantes pour ventes immobilières	90.00 €	90.00 €

2.2. Recettes

Redevance annuelle	103 904 €
Contrôle de conception et d'implantation	4 920 €
Contrôle de réalisation de travaux	4 620 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	9 360 €
Facturation du service facultatif	0 €
Autres prestations auprès des abonnés	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €
TOTAL	**122 804 €**

AR PREFECTURE
024-242400752-20191010-2019_4_25-DE
Reçu le 22/10/2019

3.Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2018**,

- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2018**.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'ANC} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées conformes ou ne présentant pas de risque majeur}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} \times 100$$

	2018
Installations contrôlées conformes ou mises en conformité	3030
Installations non conformes mais ne présentant pas de risques majeurs pour les personnes ou l'environnement	866
Installations non conformes	1784
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	5694
Taux de conformité en %	**68.42 %**

AR PREFECTURE
024-242400752-20191010-2019_4_25-DE
Reçu le 22/10/2019

4. Financement des investissements du SPANC

	2018
Montant des travaux réalisés	0 €
Montant de la dotation aux amortissements	**3 968,00€**
Travaux, aménagement du bureau	*1 022,00 €*
Informatique	*168,00 €*
Mobilier	*127,00 €*
Véhicule	*5515,00 €*
Montant des investissements	**0 €**
Encours de la dette au 31 décembre	0 €
dont en intérêt	0 €
dont en capital	0 €